

ASSOCIATION FRANCAISE D'AGROFORESTERIE PROPOSITIONS pour la PAC 2014

1. Les enjeux/le contexte

Dans un contexte de demande croissante en produits agricoles et de concurrence entre leurs différentes destinations (alimentation, énergie...), avec un impératif écologique, l'agriculture de demain devra relever de nouveaux défis pour satisfaire les objectifs de la nouvelle PAC. Il faudra produire plus et mieux, tout en protégeant les ressources naturelles, en assurant la viabilité des exploitations et en proposant des paysages de qualité.

Jusqu'à présent, l'agriculture a été trop souvent envisagée sous l'angle simpliste d'une confrontation entre production et protection. L'agriculture et l'environnement n'ont aucunement besoin de s'opposer pour exister, mais peuvent au contraire conjuguer leurs savoirs et leurs pratiques.

L'agroforesterie permet d'établir, à toutes les échelles territoriales, des systèmes de production agricole diversifiés et performants, conciliants arbres champêtres et pratiques culturaux de conservation. Compatibles avec toutes les formes d'agriculture, les pratiques agroforestières s'inscrivent dans une logique de retour de l'agronomie. Autrefois considérée comme une contrainte, l'implantation d'éléments arborés permet aujourd'hui d'aménager et de gérer l'espace agricole en combinant des objectifs de diversité, de productivité et de durabilité

2. L'arbre : une réponse multiple

L'agroforesterie "de seconde génération", représentée par des formes très diversifiées d'associations d'arbres et de cultures, mêle les atouts des systèmes traditionnels aux résultats de la recherche. Elle repose aujourd'hui sur des techniques optimisées de production, permettant ainsi d'obtenir des résultats très satisfaisants pour produire plus sans épuiser les ressources naturelles, tout en diversifiant les productions.

Parce qu'il produit et protège à la fois (production de bois d'œuvre et énergie, redistribution hydraulique, protection des eaux, des sols et des cultures, source d'habitats écologiques...), et parce qu'il permet d'améliorer le système de production sur les plans tellement agronomique, écologique qu'économique, l'arbre redevient un véritable atout pour l'agriculture. Les systèmes agroforestiers apportent autant à l'agriculteur qu'à la collectivité, et répondent de manière anticipée aux nouvelles orientations des cadres politiques et aux exigences réglementaires (objectifs terres 2020, écophyto 2018, stratégie nationale pour la biodiversité, directive cadre sur l'eau et les nitrates, trame verte et bleue, plan carbone...).

L'agroforesterie s'inscrit complètement dans la logique de modification progressive des pratiques agricoles souhaitée dans la future PAC. C'est pourquoi l'Association Française d'AgroForesterie propose que l'arbre sous toutes ses formes : haie, ripisylve, alignements intra-parcellaires, soit clairement intégré dans la future PAC post 2013.

3. Les propositions de l'AFAF pour la nouvelle PAC

Il n'existe pas une seule mais de nombreuses formes d'agroforesteries. Un projet agroforestier ne se résume pas à une simple plantation d'arbres. Des dispositifs de soutien à l'agriculture pertinents et l'évolution des cadres réglementaires de la PAC permettront l'intégration de l'arbre dans les systèmes agricoles. Souhaitant que la prise en compte de l'arbre dans la nouvelle PAC se fasse en adéquation et complémentarité avec d'autres propositions d'amélioration progressive des pratiques agricoles, nous proposons plusieurs mesures qui permettront de développer des projets agroforestiers répondant à tous les objectifs affichés.

• Éléments pour le premier pilier :

Nous appelons, dans le cadre du premier pilier, à une reconnaissance officielle de l'agroforesterie afin que toute parcelle agroforestière soit admissible de fait aux aides directes, quelle que soit la densité des arbres et le type d'agriculture: les limitations actuelles du nombre d'arbres à l'hectare, au plan national et européen, portent préjudice au développement de systèmes agroforestiers diversifiés et optimisés; elle

rendent par ailleurs complexes les opérations de contrôle, entraînant ainsi une réticence face à la présence de l'arbre.

Nous souhaitons en complément une valorisation de l'arbre champêtre dans les mécanismes de comptabilisation des éléments paysagers permettant d'atteindre les valeurs de l'éco-conditionnalité et d'ouvrir les droits aux aides directes.

Plus globalement, nous demandons une harmonisation et une simplification des cadres réglementaires, au plan européen comme national, pour donner une visibilité à l'arbre champêtre.

- **Éléments pour le second pilier**

Dans le cadre du second pilier, nous souhaitons que le volet "développement rural" intègre un dispositif unique et global de soutien aux agriculteurs en faveur des systèmes agroforestiers. Il comprendrait le soutien à la plantation, la gestion et mise en valeur de l'existant et l'accompagnement des agriculteurs pour toutes les opérations de conseil, d'expertise et de suivi.

En effet, l'éclatement actuel des mesures de soutien en faveur de l'arbre champêtre et les conditions de zonage empêchent leur mobilisation sur tout le territoire et/ou les rendent très complexes. Par ailleurs, l'hétérogénéité des critères d'éligibilité et des conditions d'accompagnement financier ne favorise pas l'acceptabilité de l'arbre champêtre par les candidats potentiels.

Dans ce cadre, nous souhaitons que ce dispositif unique intègre plusieurs éléments incontournables et complémentaires:

-Une mesure globale de soutien à la plantation d'arbres champêtres, inspirée de la [mesure 222](#) du PDRH et élargie à toutes les formes d'aménagements agroforestiers.

-Une mesure de soutien à la « [régénération naturelle assistée](#) », qui intègre soutien au conseil et accompagnement de l'agriculteur dans les opérations de régénération de végétation ligneuse, afin de favoriser la reconstitution de trames arborées à grande échelle.

-Une mesure de soutien pour l'entretien des espaces arborés, afin d'améliorer leur reconstitution et leur conservation.

Dans l'hypothèse de la généralisation des diagnostics d'exploitation, nous souhaitons une meilleure prise en compte de l'arbre champêtre, et un soutien pour le conseil.

L'expérimentation et la recherche sont essentielles pour continuer à comprendre les interactions au sein des agro-systèmes et ainsi développer une agriculture tournée vers l'optimisation des ressources naturelles et de la productivité. Aussi, nous souhaitons qu'une partie des futurs crédits de recherche soit allouée au développement de systèmes agronomiques innovants et performants.

4. Au cœur des discussions européennes

La simplification et l'harmonisation des cadres réglementaires, au niveau national et européen, mais aussi l'accompagnement des porteurs de projets et la professionnalisation des acteurs de la filière sont essentiels. Cette évolution dépend, dans une large mesure, de la réforme de la PAC. Conscients de l'importance de la mobilisation et l'implication de tous les acteurs européens de l'agroforesterie dans les décisions à venir, nous organisons avec nos partenaires la première rencontre européenne de l'agroforesterie le 16 décembre 2011. Cet événement a pour objectif de faire l'état des lieux de l'agroforesterie en Europe, améliorer la prise en compte de l'arbre dans les prochaines réglementations, et créer la première structure européenne d'agroforesterie.

Retrouvez toutes les informations relatives à cet événement et accédez aux pré-inscriptions sur la page [journée européenne d'agroforesterie](#) de notre site: www.agroforesterie.fr.